



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les pédiatres doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

- > La pédiatrie libérale de proximité est menacée. Ses spécificités de spécialité de tranche d'âge sont mal reconnues, ses revenus sont parmi les plus bas de tous les médecins, sa démographie est en chute libre, ses journées de travail se rallongent, le "burn out" n'est pas loin.
- > Les revalorisations spécifiques obtenues entre 2005 et 2007 sont restées insuffisantes pour une spécialité sinistrée.
- > Les actes d'urgences n'ont pas été revalorisés, la rémunération des astreintes en maternité n'est que partielle sanctionnant de facto les pédiatres des petites maternités.

La CSMF propose une convention bouclier pour protéger les médecins contre la loi Bachelot et la toute-puissance des ARS.

La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances.

Pour les pédiatres, la CSMF défendra le maintien du libre accès pour les consultations de 1^{er} et de 2^{ème} recours.

Les propositions de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. pour l'activité des pédiatres :

- > La création d'actes exclusifs à la pédiatrie,
- > **Une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous.** Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté. Cette réforme des consultations est enfin mise en route et les pédiatres doivent être pleinement reconnus dans leur activité clinique.
- > La création de forfaits correspondant au coût de la pratique pour toutes les spécialités cliniques, ces spécialités ont besoin d'avoir des moyens techniques de secrétariat et d'informatique permettant de libérer du temps médical. En fonction de leur implication dans l'organisation des soins dans la prise en compte de missions de service public d'accessibilité aux soins, l'U.M.E.S.P.E. a créé un projet de plateaux cliniques virtuel ou matérialisé qui doit permettre à tous les pédiatres de s'inscrire dans cette dynamique et d'obtenir des forfaits financiers à travers une contractualisation avec les ARS.
- > La prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et sa revalorisation
- > La rémunération de toutes les gardes et astreintes rendues obligatoires dans les établissements.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Francis RUBEL,
Représentant du SNPF
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org